



NEWSLETTER DU 15 AU 21 MAI 2023

Newsletter spéciale

Focus sur le ramassage et le traitement de nos déchets

La gestion des déchets ménagers évolue notamment en fonction des réglementations concernant leur traitement, recyclage, valorisation énergétique, enfouissement. Nous avons pensé utile de concentrer pour vous quelques infos dans une newsletter spéciale, sur 2 questions, à savoir la gestion des biodéchets et les nouvelles consignes de tri.

La gestion des biodéchets

Dans les années à venir, les usines de traitement des ordures, le SITREVA pour nos communes, vont devoir s'acquitter de nouvelles taxes dites de pollution, taxes liées à l'incinération et l'enfouissement des déchets ultimes après traitement.

Ces taxes payées par le SITREVA vont mathématiquement alourdir au final la TEOM que nous payons tous pour l'enlèvement de nos déchets.

Nous sommes donc tous concernés par la nécessité de réduire les déchets ramassés par le SICTOM et traités par le SITREVA.

Au surplus, une nouvelle réglementation devrait se mettre en place au 1^{er} janvier 2024, incitant, voire imposant le tri à la source, c'est-à-dire dans nos foyers, des biodéchets que sont les épluchures de légumes et de fruits, le marc de café, thé, plus généralement les restes de repas. En effet, ces déchets mis dans la poubelle déchets ménagers représentent environ 30 % de son contenu. Ils sont actuellement incinérés. Or, ces déchets contiennent beaucoup d'eau et cette eau rend plus difficile l'incinération. Moins il y aura d'eau ajoutée, moins il y aura de biodéchets dans un incinérateur, mieux il fonctionnera.



L'objectif consiste donc à composter ces bio déchets, à titre individuel pour ceux qui disposent d'un jardin, même petit, par le biais d'un composteur fourni gratuitement par le SICTOM. Il suffit pour cela d'en faire la demande au SICTOM de Rambouillet.

<https://www.sictomregionrambouillet.com>

Ces bacs sont faciles à mettre en œuvre et fournissent un compost de qualité entre 9 mois et un an. Ce compost « fait maison », et donc gratuit, permet d'alimenter en terreau des jardinières, d'alimenter une pelouse par épandage ou bien de faire un coin potager.



Pour ce faire il faut choisir un coin plutôt ombragé pour installer le composteur, maintenir une certaine humidité et ajouter les résidus de cuisine en petits morceaux, ceci accélérant leur décomposition. Quelques tontes de gazon, feuilles mortes peuvent alterner avec les couches de déchets ménagers. Compter un demi-volume de déchets plutôt secs pour un volume de déchets vert humides comme une tonte de gazon. Des coquilles d'œuf, boîtes à œuf améliorent la structure du compost qui doit rester « aéré ». Il est conseillé d'aérer manuellement le compost par exemple une fois par mois, notamment en période active, printemps, été, automne.



Pour ceux qui possèdent un grand jardin on peut se passer du composteur et choisir un endroit où l'on pourra jeter ces déchets. Le compostage sera moins rapide du fait de l'entassement mais, au final, il se fera quand même, surtout si on prend soin de l'aérer à la fourche par exemple.

La question des déchets d'origine animale reste toutefois complexe en l'état, notamment en ce qui concerne les rongeurs potentiels. Une étude est actuellement en cours, financée par le SICTOM, concernant la gestion de ces déchets et leur collecte séparée pour les habitats en zone urbaine.

A terme la solution pourrait passer par un sac spécifique bio déchets collectés dans la poubelle déchets ménagers. Ces sacs triés en centre de collecte pourraient alimenter des méthaniseurs qui fourniraient à la fois du compost et du gaz injectable dans le réseau gazier. La problématique réside dans le fait qu'il n'existe aucun méthaniseur de ce type dans les régions proches.

Mais d'ores et déjà, à ce jour, on ne peut que vous encourager à composter vos déchets d'origine végétale, c'est à la portée de la plupart d'entre nous.

Nouvelles consignes de tri, emballages et autres



À TRIER,

Tous les emballages et papiers se trient !



emballages en carton et tous les papiers



emballages en métal



bouteilles et flacons en plastique



tous les autres emballages



LES BONS RÉFLEXES : EMBALLAGES en vrac vidés non imbriqués non lavés

À TRIER,

Toutes les bouteilles, pots, bocaux et flacons en verre

sans bouchon, ni couvercle



bouteilles



pots et bocaux



flacons



À JETER,

Toutes les ordures ménagères



déchets ménagers



vaisselle cassée



objets en plastique



ORDURES MÉNAGÈRES en sac fermé



COLLECTE DES ENCOMBRANTS

RAPPEL

ENCOMBRANTS,
APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS !

Rendez-vous uniquement sur appel téléphonique.

N° Vert 0 800 49 50 61

Volume collecté par rendez-vous :

- 2m³ pour les encombrants
- 1m³ et moins de 90 kg pour les appareils électroménagers.



LIVRAISON, RÉPARATION DE BAC ET COMPOSTEUR



Vous avez besoin d'une livraison, d'une réparation ou de passer au XXL ?

Le SICTOM intervient,
la marche à suivre est simple.

Rendez-vous sur le site internet
www.sictomregionrambouillet.com
puis cliquez sur l'onglet « Démarches ».
Il ne vous reste plus qu'à remplir le formulaire
correspondant à votre choix.

La demande reste possible par téléphone.

N° Vert 0 800 49 50 61

www.sictomregionrambouillet.com
contact@sictomrambouillet.fr



SICTOM
Région de Rambouillet

MÉMO-TRI

Destinée

©ITEO



MÉMO-TRI

TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS SE TRIENT !

TOUS LES FLACONS
ET BOUTEILLES
EN PLASTIQUE



TOUS LES EMBALLAGES
EN PLASTIQUE

À partir
du 1^{er} janvier 2023



TOUS LES CARTONS
ET PAPIERS



TOUS LES EMBALLAGES
EN MÉTAL



LES BONS RÉFLEXES

Emballages :

- ✓ vidés
- ✓ non lavés
- ✓ non imbriqués
- ✓ en vrac

TOUS LES EMBALLAGES EN VERRE



UNE QUESTION ?

N° Vert 0 800 49 50 61

contact@sictomrambouillet.fr
sictomregionrambouillet.com

CITEO

SITREVA

SICTOM
Région de Rambouillet

